



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**  
**Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial**  
**Bureau de l'environnement et de la concertation publique**

Arrêté n° 20 – 182 - MQ

### **A R R E T E PRÉFECTORAL**

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DES BASSINS VERSANTS DE LA VIRE**

\*\*\*

**Le Préfet de la Manche**

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 07-312 du 2 avril 2007 désignant le préfet de la Manche responsable de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 9 juin 2015, modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 16-11 des 16 et 27 juin 2016 portant mise à jour de l'arrêté inter-préfectoral n° 07-313 du 2 avril 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Vire ;
- VU** la délibération du syndicat mixte d'alimentation en eau potable et d'assainissement Les Bruyères, en date du 30 juin 2020 ;
- VU** la délibération du de la Communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo, en date du 16 juillet 2020 ;
- VU** la désignation du comité syndical de la Vire, en date du 3 septembre 2020 ;
- VU** la proposition commune de l'union amicale des maires du Calvados et de l'association des maires ruraux du Calvados en date du 21 septembre 2020, pour désigner les représentants des maires ;



**VU** la proposition commune de l'association des maires du département de la Manche et de l'association des maires ruraux de la Manche en date du 10 novembre 2020, pour désigner les représentants des maires ;

**VU** la désignation du syndicat départemental de l'eau dans la Manche, en date du 27 novembre 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Vire ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**ARTICLE 1 :**

La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Vire est modifiée comme suit :

**I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

– Représentants des maires du Calvados :

- M. Marc ANDREU-SABATER, président de la Communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau
- Mme Nicole DESMOTTES, maire-déléguée de Vire-Normandie
- M. Michel MAUDUIT, Conseiller municipal d'Isigny-sur-Mer
- M. Jean-Pierre MURIER, Conseiller municipal de Pont-Bellanger
- M. Samuel ENGUEHARD, maire-adjoint de Sainte-Marie-Outre-l'Eau
- M. Marc GUILLAUMIN, maire -adjoint de Souleuvre-en-Bocage
- M. Alain DECLOMESNIL, maire de Souleuvre-en-Bocage

– Représentants des maires de la Manche :

- Mme Sylvie LEBLOND, maire de Rampan
- M. Jérôme VIRLOUVET, maire-adjoint de Saint-Lô
- M. Stéphane GERMAIN, maire-adjoint de Quibou
- Mme Marie-Agnès HEROUT, vice-présidente de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Jean-Pierre LHONNEUR, délégué de la communauté de communes de la Baie du Cotentin
- M. Philippe OZENNE, maire-adjoint de Moyon-Villages
- M. Christian PERIER, maire de Couvains
- M. Laurent PIEN, maire de Condé-sur-Vire
- M. Dominique QUINETTE, maire de Saint-Fromond
- M. Dominique PAIN, maire de Dangy
- M. Antoine AUBRY, président du syndicat de la Vire
- M. le président du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant

- Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :
  - M. Francis HERMON, Président du syndicat mixte d'alimentation en eau potable et assainissement Les Bruyères
  - M. Jean-Luc LEROUXEL, délégué titulaire de la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo en charge de l'eau potable et de l'assainissement
  - M. Louis JANNIERE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2015 restent inchangées. Un récapitulatif de la composition de la commission locale de l'eau est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de la préfecture de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs du Calvados et de la Manche et diffusé sur les sites Internet des services de l'Etat dans le Calvados et la Manche ainsi que mis en ligne sur le site internet [www.gesteau-eaufrance.fr](http://www.gesteau-eaufrance.fr)

SAINT-LO, le 04 DEC. 2020

Pour le préfet,  
Le secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN